



Différence entre journée enfant malade et journée de congé

Par **shandras76**, le **03/11/2017** à **15:47**

Bonjour,

J'ai été contrainte de poser une demie-journée enfant malade.
Du coup, mon employeur m'a supprimé une journée de congé.
En a-t-il le droit ?

Je vous remercie par avance pour votre réponse.

Cordialement,

Par **P.M.**, le **03/11/2017** à **16:25**

Bonjour,

Sauf disposition plus favorable à la Convention Collective applicable le congé enfant malade n'est pas payé donc c'est à vous de savoir ce que vous préférez d'autant plus que l'employeur ne peut pas vous imposer la prise de congés payés dans ces conditions...

Par **shandras76**, le **03/11/2017** à **16:29**

Bonjour,

Merci pour votre réponse.

Cordialement,